

## Communiqué de presse

### Mesures supplémentaires dans le cadre du plan canicule

Au vu des prévisions de l'Institut Royal Météorologique et la phase d'avertissement canicule, la Ville de Liège prend les mesures supplémentaires suivantes :

- Des points d'eau potable supplémentaires seront ouverts au public aux heures chaudes dans le cadre des terrasses temporaires gérées par l'ASBL Gestion Centre-Ville : Place des Carmes, place Xavier Neujean ainsi que place Saint Paul.

Ceux-ci s'ajoutent aux 11 points déjà ouverts <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/sante/points-deau-potable>.

- En collaboration avec la CILE, un « watertruck » sera également installé Rue Vinâve d'Île pendant les heures chaudes du jeudi 11 au samedi 13 août.
- L'ASBL Liège Santé réalisera des actions de sensibilisation dans le centre-ville mercredi 10 et vendredi 12 août.
- Lors des festivités du 15 août, des points d'eau supplémentaires seront ouverts au public en différents endroits du quartier d'Outremeuse. Des actions de sensibilisation seront également organisées le 14 et le 15, si les prévisions se confirment.

**Dès ce mercredi 10 août et jusque nécessaire, le 0800/94000 (numéro gratuit) sera également ouvert de 9h à 18h afin d'accueillir les demandes d'information ou d'assistance des personnes en situation d'isolement ou de dépendance. Ce dispositif aura la possibilité d'activer une équipe mobile susceptible de se rendre à leur domicile, si nécessaire.**

En cas d'urgence vitale, la consigne reste bien entendu de faire appel au 112.

Les autorités communales demandent à tous les citoyens de faire preuve de solidarité et d'être vigilants aux personnes fragiles parmi leurs voisins et leur entourage : personnes âgées (en particulier isolés), enfants et malades chroniques.

La Ville de Liège rappelle les règles impératives à suivre en cas de fortes chaleurs et de pics d'ozone :

- passer au moins 3h par jour dans un endroit frais ;
- se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour (prendre des douches ou des bains) ;
- boire fréquemment et abondamment même lorsque l'on n'a pas la sensation de soif (1,5l ou 2l par jour) ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes (entre 11h et 14h) ;
- éviter les efforts physiques ;
- maintenir sa maison fraîche (fermer les volets et les fenêtres la journée et les ouvrir le soir) ;
- porter des vêtements légers ;
- ne pas hésiter à aider et à se faire aider.

Faisant suite à l'arrêté de police de ce 1<sup>er</sup> août du Gouverneur ff de la Province de Liège, Catherine Delcourt, relatif à l'interdiction d'allumage de feux en plein air sur le territoire de la Province de Liège, les Bourgmestres de Liège Métropole ont décidé d'interdire les différents feux d'artifice annoncés dans le cadre des prochaines festivités du XV août. Celui-ci qui est traditionnellement tiré en Outremeuse le 16 août en clôture des Festivités n'aura donc pas lieu cette année.

Pour rappel :

- des points d'eau et îlots de fraîcheur sont mis à disposition du public sur le territoire de la Ville ([www.liege.be](http://www.liege.be))
- la baignade est interdite dans les étangs, cours d'eau, fontaines, et tout autre endroit public
- Prenez des nouvelles des aînés, protéger les personnes fragiles et, en cas de besoin, contactez les secours via le numéro d'appel 112.

Nous vous remercions de bien vouloir répercuter ces informations.